



LETTRÉ D'ACCEPTATION

MODALITES DE L'ACCOMPAGNEMENT DES ERP 5^{ème} CAT. INSCRITS AU RCS POUR L'AIDE AU MONTAGE D'UN DOSSIER REGLEMENTAIRE AUX REGLES D'ACCESSIBILITE

➤ **CONDITIONS POUR SOLLICITER CET ACCOMPAGNEMENT**

- Etre une entreprise inscrite au RCS du Vaucluse
- Avoir un ERP déjà existant (commerce ou restaurant) de 5^{ème} catégorie, inférieur à 50 m²
- Disposer de plans cotés

➤ **CONDITIONS DE L'ACCOMPAGNEMENT**

Cette prestation sera réalisée dans le cadre d'un rendez-vous fixé avec notre Conseiller Référent Territoire, à compter de la réception de votre devis signé et de la lettre d'acceptation.

Une liste (non exhaustive) de pièces nécessaires au montage de votre dossier vous sera communiquée par le conseiller. D'autres contacts ou rendez-vous pourront être utiles pour avancer et finaliser le dossier.

Nous vous rappelons que notre conseiller ne pourra pas travailler sans plan.

Vous devez nous fournir des plans cotés à l'échelle 1/50^{ème} :

- 1 plan état des lieux
- 1 plan projet

Une ou des attestations fournies par un professionnel (maçon, architecte) peuvent être nécessaires pour justifier une ou d'éventuelle(s) demande(s) de dérogation(s).

Le conseiller référent vous expliquera également la démarche à suivre pour le dépôt, par vos soins, de votre dossier d'accessibilité.

➤ **CADRE DE LA PRESTATION**

- La CCI ne peut pas se substituer au chef d'entreprise pour la réalisation de son dossier Accessibilité
- Dans le cadre de cette prestation, **son rôle consiste uniquement à l'aider à constituer ce dossier par l'apport d'informations et de conseils**, en tenant compte des points de non-conformité relevés dans le diagnostic.
- Les informations qui seront mentionnées dans le dossier Accessibilité **seront de la seule responsabilité juridique du Chef d'entreprise.**

➤ **PRIX DE L'ACCOMPAGNEMENT**

- **290 € HT soit 348 € TTC** (superficie inférieure à 50 m²)

➤ **COMPOSITION DE LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT**

- Selon la typologie du dossier, les éléments suivant pourront être réalisés par le(s) Service(s) Commerce Tourisme de la CCI de Vaucluse (liste non exhaustive – à déterminer au cas par cas), avec et sous la responsabilité juridique du chef d'entreprise :
 - Analyse des points de non-conformité ;
 - Récapitulatif des pièces nécessaires ;
 - Aide à la rédaction du Cerfa et de la notice accessibilité, de la notice sécurité si nécessaire, impression du document cadastral ;
 - Suite au recueil des pièces par vos soins, aide à la finalisation du dossier en vue du passage en Sous-Commission Départementale d'Accessibilité ;
 - Conseil pour le nouvel aménagement du local.

➤ **PAIEMENT DE LA PRESTATION**

Le devis doit être retourné avec la présente lettre d'acceptation des modalités de l'accompagnement proposé par la CCI, dûment datée et signée, avec le règlement établi : 290 € HT, **soit 348 € TTC**, par chèque, à l'ordre de la CCI de Vaucluse.

➤ **RESPONSABILITE**

Tous ces renseignements et modalités d'exécution vous sont donnés par la CCI de Vaucluse à titre informatif et n'engagent en rien sa responsabilité juridique, elle n'est pas non plus engagée dans le cas d'une non-exécution ou d'une mal façon (responsabilité de l'artisan ou du maître de l'ouvrage).

Votre dossier et les informations contenues à l'intérieur vous engagent vous seul personnellement et juridiquement.

En aucun cas, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse ne peut être tenue responsable d'éventuels préjudices liés aux informations fournies. L'appui apporté par la CCI de Vaucluse ne préjuge pas non plus de l'obtention des autorisations Accessibilité, qui relèvent uniquement des instances décisionnaires. La CCI de Vaucluse ne peut en aucun cas en être tenue responsable.

Lieu, date, cachet et signature précédée de la mention « **BON POUR ACCEPTATION** ».

A, Le, Signature :

Cachet de l'entreprise